



**Session de formation : Connaître les rudiments des inventaires biophysiques pour satisfaire les exigences réglementaires**

**Le 19 mars 2019 de 9 h à 11 h 30**

Le processus d'inventaire biophysique est fortement encadré, particulièrement pour les espèces protégées et leurs habitats. Comment effectuer un bon inventaire faunique ou floristique ? Quelles sont les techniques particulières ? Quelle est la meilleure période de l'année pour l'effectuer ? À quel type d'expert je dois m'adresser pour effectuer cet inventaire ?

Le CPEQ vous invite à une session de formation technique au cours de laquelle M. Dorais couvrira les thèmes suivants :

- 1 – Énumération des lois et règlements fédéraux et provinciaux qui requièrent un inventaire biophysique;
- 2 – Une revue des méthodologies et outils applicables pour la réalisation d'inventaires biophysiques ainsi que des mesures de mitigation ou de compensation possibles, accompagnées d'exemples concrets;
- 3 – Un cas pratique pour appliquer les principes abordés lors de la session de formation.

Cette session de formation s'adresse aux responsables en environnement au sein des entreprises ainsi qu'aux professionnels ou chargés de projet qui voudraient s'assurer de la conformité de leur projet et de leurs opérations.

*Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le [Conseil Patronal de l'Environnement du Québec](#) (CPEQ) constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires du Québec pour les questions liées à l'environnement et au développement durable, sur des enjeux importants d'intérêts général et commun, et coordonne les objectifs de ses membres. Le CPEQ a donc pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable.*